



[Voir ce message dans votre navigateur](#)

Newsletter 17 – Mars 2021

## Une nouvelle animatrice pour le SAGE et le CTEC

Suite au départ de Khady Yacine POUYE, Léa PERSOZ a repris les fonctions d'animation du SAGE et du CTEC Aisne Vesle Suipe (cf. ci-dessous). Attention, le numéro de téléphone a changé : 03 26 77 36 42.

## Un nouveau contrat : le CTEC Aisne Vesle Suipe

Afin de poursuivre la mise en œuvre opérationnelle du SAGE et dans la continuité des anciens contrats, le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suipe a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour 6 ans. Ce contrat est exclusivement dédié au grand cycle de l'eau. Vos interlocuteurs seront désormais :

- Aline ANTOINE : animatrice, actions rivières du SIABAVES (hors Suipe et Vesle dans l'agglomération rémoise) et hors SIABAVES ;
- Jean-François GILBERT : technicien rivière, actions rivières du SIABAVES (Suipe et Vesle dans l'agglomération rémoise) ;
- Candice DAVIAUD : animatrice, actions zones humides, érosion/ruissellement, communication ;
- Léa PERSOZ : animatrice, actions gestion quantitative de la ressource en eau.

## L'hydraulique douce pour lutter contre l'érosion-ruissellement

L'érosion des sols et le ruissellement peuvent avoir des conséquences non négligeables sur un territoire : impact sur la qualité des cours d'eau et des zones humides en emportant des polluants (dégradation de la qualité physico-chimique) et en colmatant les milieux (dégradation de la biodiversité), pertes agronomiques (entraînement des terres, dégradation des cultures...), dommages sur les biens publics et privés.

La lutte contre l'érosion-ruissellement se conçoit ainsi à l'échelle d'un bassin versant. Diverses techniques d'aménagement peuvent être envisagées à cet effet, dont l'hydraulique douce. Applicable sur des territoires agricoles comme viticoles, son objectif est d'utiliser des solutions fondées sur la nature afin de freiner les écoulements (réduction de la vitesse et/ou augmentation de l'infiltration) et de diminuer ainsi les apports de sédiments ou de polluants vers les milieux naturels et les ouvrages de collecte des eaux.

#### Exemples d'aménagements possibles :

Bande enherbée et haie



Fascines vivantes



Haie



Enherbement de vignes



*Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Marne pour les photos « Bande enherbée et haie » et « Enherbement de vignes », Chambre d'agriculture de l'Aisne pour « Fascines vivantes » et « Haie ».*

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose des aides financières, pour les maîtres d'ouvrage, concernant l'hydraulique douce, pouvant aller jusqu'à 80% de subvention. Ces aides sont conditionnées à la réalisation d'une étude hydraulique préalable, intégrant des techniques d'hydraulique douce, et avoir, pour le secteur viticole, un taux d'enherbement supérieur à 50% dans le vignoble concerné.

Pour en savoir plus, des structures existent pour accompagner les porteurs de projets :

- Chambre d'agriculture de la Marne : Xavier CARPENTIER et Guillaume TURCK

Site internet et documentation technique : <https://marne.chambre-agriculture.fr/territoires/amenagement-hydraulique/>

- Chambre d'agriculture de l'Aisne : Stéphanie AMBROSINO  
*Site internet et documentation technique* : <https://hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/environnement-territoires/eau-sol/erosion/>
  
- Union des syndicats d'aménagement et gestion des milieux aquatiques de l'Aisne : Marine PHILIPPE  
*Site internet et documentation technique* : <http://www.union-des-syndicats.fr/>
  
- SIABAVES : Candice DAVIAUD

Pourquoi ce message ?

Vous pouvez [mettre à jour vos préférences](#) ou [se désabonner](#).

SIABAVES · CS 800036 · Reims 51722 · France